



Attention!

Voleurs de salaire

Coûteux
congé
de paternité **NON**

Conférence de presse du 18 août 2020

Exposé de Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam

Non à cette coûteuse extension des institutions sociales

La Suisse s'enfonce dans la plus grave récession de ces cinquante dernières années. Il est donc grand temps que l'Etat envisage des économies draconiennes. La garantie des institutions sociales existantes nous imposera de lourds sacrifices. Le moment n'est donc certainement pas venu de gonfler l'Etat social.

Un congé de paternité de deux semaines provoque des coûts directs de 230 millions de francs. Mais il ne s'agit là que d'une fraction du coût effectif de ce projet. Une étude réalisée à la demande de la Confédération a révélé que les coûts indirects sont deux à quatre fois plus élevés que des coûts directs. De quoi s'agit-il? De nombreuses entreprises verse durant le congé de paternité le salaire complet, mais le régime des APG ne leur rembourse que 80% de cette dépense. Lorsqu'un salarié s'absente de sa place de travail, il faut le remplacer, ce qui représente en règle générale des charges supplémentaires. Il faut en plus compter avec des pertes de productivité parce que le remplaçant n'a pas la routine nécessaire. Il y a en outre ce qu'on appelle les coûts d'opportunités, soit par exemple la perte de mandats. Tous ces facteurs représentent des coûts supplémentaires indirects de 500 à 900 millions de francs. Le peuple est donc appelé à voter sur une extension de l'Etat social qui coûtera jusqu'à un milliard de francs.

Pour les PME, les problèmes ne viennent pas seulement des charges financières, mais aussi des absences supplémentaires. Les exploitations petites, voire très petites doivent fonctionner avec un minimum de personnel. La liste des motifs d'absence est aujourd'hui déjà fort longue. Elle va des vacances et formations continues au service militaire, en passant par les congés pour la prise en charge de malades.

Le cumul de ces absences réduit la productivité et l'économicité des collaboratrices et collaborateurs. On est aujourd'hui déjà à la limite du supportable. Pour dire les choses avec une note d'humour: les entreprises ont besoin de voir de temps en temps leurs employés à leurs places de travail et non seulement sur les fiches de salaires.

Considérée de manière isolée, une augmentation de 0,05% des prélèvements sur les salaires paraît peu de chose, mais il ne faut pas oublier que de lourdes charges financières nous attendent pour l'assainissement des finances fédérales et des assurances sociales existantes:



Attention!

Voleurs de salaire

Coûteux
congé
de paternité **NON**

RFFA (dès 2020)	0,3 % sur les salaires
AVS 21 (stabilisation de l'AVS) / dès 2023 environ	0,7 % de TVA (proposition du Conseil fédéral) / besoin financier supplémentaire d'env. 1,5% de TVA à partir de 2030
Réforme LPP (dès 2025 environ)	0,4 (modèle usam) à 0,8 % (modèle syndicats) sur les salaires
Assurance-chômage	Besoins financiers supplémentaires non quantifiables
Assurance-invalidité	Besoins financiers supplémentaires non quantifiables
Congé de paternité	0,05 sur les salaires
Assurance-maladie	3 à 4 % de hausse annuelle des primes (cela correspond à environ 1 milliard de francs ou à 0,3% sur les salaires ou de TVA)
Congé parental de 24 semaines (exigé par la Commission fédérale pour les questions féminine)	Il coûterait environ 0,7% de TVA.
Jours de congé et congés supplémentaires pour la prise en charge de malades (en vigueur dès 2020)	Coûts supplémentaires de plus de 200 millions de francs

Conséquence: il reste toujours moins des salaires bruts et le facteur de production travail renchérit constamment. Ce développement doit être stoppé. Nous n'avons tout simplement pas les moyens de nous offrir des projets de luxe comme un congé de paternité imposé par l'Etat. Voilà pourquoi la Chambre des arts et métiers, le Parlement de l'Union suisse des arts et métiers, a décidé clairement de recommander le rejet de cette institution sociale inutile.